



COMMUNE DE GIEVRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS 2023

Budget principal et budgets annexes

Sommaire

Page 2 : Introduction

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, la présente note expose les éléments relatifs aux budgets 2023

Page 2 : Le cadre général du budget – Section de fonctionnement et d'investissement

Budget Principal

Page 3-4 : Ressources des charges de la section de fonctionnement

Page 5-6 : Ressources des charges de la section d'investissement

Page 7 : Montant du budget consolidé

Page 7 : L'endettement

Page 8 : Niveau des taux d'imposition

Les budgets annexes

Budget assainissement

Page 9 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 10 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget immeuble pluridisciplinaire

Page 11 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 12 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget locaux commerciaux

Page 13 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 14 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget spanc

Page 15 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du **1er janvier au 31 décembre de l'année civile**.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

▪ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)

▪ Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.

▪ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

▪ L'excédent de fonctionnement capitalisé

Le Budget Principal

Le budget communal

Le budget primitif 2023 et les budgets annexes seront votés le 5 avril 2023 par le Conseil Municipal. Ils pourront être consultés sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le **budget principal** a été établi avec la volonté de :

- Limiter les dépenses liées à de nouveaux investissements : la création d'un city park sera le projet phare de ce budget.
- Prévoir une augmentation des dépenses de fonctionnement liée au contexte actuel (l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice) tout en apportant des prestations de qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,

ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Démographie

Une diminution de la population est constatée.

- Une population de 2 406 habitants pour 2023

B. Economie

Dans la tranche active de 15 à 64 ans :

- 66 % sont en activité,
- 10 % sont au chômage.

Source : Insee - 2019

C. Habitat :

Commune de Gièvres

1066 logements en 2019 dont :

- 78 % de résidences principales, 13 % de résidences secondaires, 9 % de logements vacants.

National : 82,10 % de résidences principales, 9,7 % de résidences secondaires, 8,20 % de logements vacants.

Source : Insee - 2019

A – Ressources des charges de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales sont basées sur une augmentation assez significative par rapport à celles de 2022 puisque les bases fiscales ont été augmentées en moyenne par l'Etat de 7 %. Le contexte, l'incertitude des baisses des dotations de l'Etat et les augmentations des dépenses d'énergie, conduisent à établir un budget basé sur la prudence. De fait, les finances locales feront l'objet d'une attention encore plus rigoureuse.

1. Les recettes de fonctionnement

Le montant des opérations réelles des recettes de fonctionnement prévu pour l'année 2023 (+ **81 319,00 €** soit + 3,72 %) est largement supérieur aux recettes prévues en 2022. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des bases d'imposition. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	5 194,00	0	5 193,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00	0	5 193,00
Réel	2 187 864,00	2 328 174,73	2 269 183,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	424 740,00	424 740,99	419 192,95
013 - Atténuations de charges	24 200,00	33 745,15	26 900,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 203,00	69 068,24	67 462,00
73 - Impôts et taxes	896 900,00	926 815,92	957 506,00
74 - Dotations, subventions et participations	748 930,00	816 602,59	769 332,00
75 - Autres produits de gestion courante	29 441,00	30 401,24	24 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 450,00	26 800,59	4 790,05
TOTAL	2 193 058,00	2 328 174,73	2 274 376,00

2. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement prévu pour l'année 2023 est largement supérieur à celui prévu en 2022. Les crédits de certains comptes ont dû être augmenté de fait de la conjoncture et de l'inflation.

A titre indicatif, il est noté que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et n'ont augmenté que de 1,2 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	194 802,00	30 138,24	52 634,00
023 - Virement à la section d'investissement	183 663,00	0	41 286,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 139,00	30 138,24	11 348,00
Réel	1 998 256,00	1 807 519,39	2 221 742,00
011 - Charges à caractère général	604 454,00	482 589,57	714 191,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 185 277,00	1 137 405,96	1 246 037,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 651,00	0	60 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	176 744,00	175 545,92	189 739,00
66 - Charges financières	11 980,00	11 977,94	10 800,00
67 - Charges exceptionnelles	150,00	0	975,00
TOTAL	2 193 058,00	1 837 657,73	2 274 376,00

B – Ressources des charges de la section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

La commune fait le choix à travers son budget d'investissement de limiter les nouveaux investissements.

La création d'un city park, l'achat d'un columbarium, d'un micro tracteur, des remplacements de rideaux à la cantine PERRAULT, d'une porte à la classe de motricité, la fin du programme de voirie de 2021, des travaux de réhabilitation pour l'installation de la police municipale dans un lieu adapté et la création d'un WC handicapé seront les principaux projets de 2023.

Le financement de ces divers investissements se définit comme suit :

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	194 802,00	30 138,34	67 949,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	183 663,00	0	41 286,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 139,00	30 138,24	11 348,00
041- Opérations patrimoniales	0	0	15 315,00
Réel	866 898,00	657 412,11	437 386,00
001 – Excédent d'investissement			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	179 524,00	195 833,21	177 824,00
13 - Subventions d'investissement	471 633,00	238 699,95	245 587,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 700,00	200 350,00	0
23- immobilisations en cours		7 488,00	0
27 - Autres immobilisations financières	15 041,00	15 040,95	13 975,00
TOTAL	1 061 700,00	687 550,45	505 335,00

La réalisation de ceux-ci sont suspendus à l'obtention de subventions.

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA (86 500 €),
- Les amortissements (11 348 €),
- Le solde de subventions :
 - o Eclairage public (51 013,21 € DETR, 36 750 € du Pays de la vallée du Cher et 18 375 € du SIDELC)
 - o 50 000 € de la CCRM pour la salle des fêtes
 - o 33 450 € de la région pour la salle des fêtes
 - o 32 440 € de subventions pour le city park

2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	5 194,00	0	20 508,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00		5 193,00
041 - Opérations patrimoniales	0	0	15 315,00
Réel	1 056 506,00	895 141,24	484 827,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	255 414,00	255 413,77	207 590,79
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 011,00	3 011,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	108 811,00	108 733,95	109 230,00
20 - Immobilisations incorporelles	5 670,00	216,00	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21 282,00	18 710,92	71 500,00
23 - Immobilisations en cours	662 318,00	509 055,60	93 506,21
TOTAL	1 061 700,00	895 141,24	505 335,00

Les prévisions sur l'année 2023 d'investissement sont principalement orientées pour :

- Le solde du programme de voirie de 2021 d'aménagement de la rue Victor Hugo pour **35 642,60 €**,
- Le solde des travaux d'éclairage public pour **4 490,33 €**,
- Le solde de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public pour **576,00 €**,
- Des frais pour la division du terrain et le bornage de la maison du cimetière pour **1 591,17 €**,
- Le solde de travaux de la salle des fêtes pour **5 021,37 €**,
- Des travaux d'aménagement de la cour de la mairie pour **6 000 €**,
- Le remplacement d'un candélabre au giratoire NORAY pour **1 790 €**,
- Des travaux de réhabilitation pour le local dédié à la police municipale pour **17 000 €**,
- La réalisation d'un WC handicapé en mairie pour **8 000 €**,
- Des travaux de clôture pour **4 193,74 €**,
- L'achat d'un columbarium pour **5 850 €**,
- L'achat d'un tracteur pour **9 900 €**,
- Le remplacement de rideaux de la cantine PERRAULT pour **2 350 €**,
- La création d'un city park pour **50 000 €**,
- Le remplacement d'une porte antipanique à la classe motricité pour **3 400 €**.

MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

Budget	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Commune de Gièvres - 50600			
Fonctionnement			
Dépenses	2 193 058,00	1 837 657,73	2 274 376,00
Recettes	2 193 058,00	2 328 174,73	2 274 376,00
Investissement			
Dépenses	1 061 700,00	895 141,24	505 335,00
Recettes	1 061 700,00	687 550,45	505 335,00
Locaux commerciaux - Gièvres 50700			
Fonctionnement			
Dépenses	29 540,00	8 232,81	44 700,00
Recettes	29 540,00	35 147,76	44 700,00
Investissement			
Dépenses	211 732,19	211 670,33	118 967,95
Recettes	211 732,19	118 674,01	118 967,95
Immeubles pluridisciplinaires - 25000			
Fonctionnement			
Dépenses	49 682,00	38 176,92	48 038,00
Recettes	49 682,00	49 435,60	48 038,00
Investissement			
Dépenses	28 369,00	33 570,65	38 058,30
Recettes	28 369,00	28 368,35	38 058,30
Assainissement - Gièvres 21200			
Fonctionnement			
Dépenses	339 260,00	181 310,34	371 568,00
Recettes	339 260,00	377 365,78	371 568,00
Investissement			
Dépenses	513 113,56	293 216,01	371 713,00
Recettes	513 113,56	415 689,39	371 713,00
SPANC - Gièvres 21015			
Fonctionnement			
Dépenses	32 212,30	1 169,30	17 848,52
Recettes	32 212,30	1 242,60	17 848,52

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de **1 037 313,33 €** soit **431,13 €/habitant**.

La capacité de désendettement est de 2,10 ans.

Pour information, en 2022, le capital restant dû était de **1 133 333,46 €** soit 469,09 €/habitant. La capacité de désendettement était de 2,5 ans.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition votés par la Commune, sont restés inchangés depuis 2013 et seront maintenus en 2023.

Pour mémoire en **2022** :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle	Taux	Montant
Taxe foncière (non bâti)	36 941	62,60 %	23 851
Taxe foncière (bâti)	1 499 000	48,35 %	724 767

Taxe d'imposition	Base définitive	Taux	Montant
Taxe d'habitation*	328 788 €	16,91 %	55 598
Foncier non bâti	38 062 €	62,60 %	23 827
Foncier bâti	1 514 645 €	48,35 %	732 336

*taxe d'habitation résidences secondaires

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle 2022	Base définitive 2022	Evolution
Taxe foncière (bâti)	1 499 000	1 514 645	+ 1,044 %
Taxe foncière (non bâti)	36 941	38 062	+ 3,03 %

Taxe d'imposition	Base définitive 2022	Base prévisionnelle 2023	Evolution
Taxe foncière (bâti)	1 514 645	1 639 000	+ 8,21 %
Taxe foncière (non bâti)	38 062	40 600	+ 6,67 %
Taxe d'habitation	328 788	352 132	+ 7,10 %

Pour 2023 :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle 2023	Taux	Montant
Taxe d'habitation	352 132	16,91 %	59 546
Foncier non bâti	40 600	62,60 %	25 416
Foncier bâti	1 639 000	48,35 %	792 457

PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	751,25	736,00
Produit des impositions directes/population	329,59	415,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	791,12	926,00
Dépenses d'équipement brut/population	219,44	301,00
DGF/population	290,89	152,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,93 %	51,30 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.)	100,67 %	87,90 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	27,74 %	32,50 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	54,50 %	73,3 %

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1^{er} janvier 2023 :

- 26 agents titulaires :
 - Catégorie A : 2 agents
 - Catégorie B : 3 agents
 - Catégorie C : 21 agents dont 1 agent à temps partiel
- 1 agent stagiaire :
 - Catégorie C : 1 agent

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget assainissement

Début 2023, il y a 1 730 équivalent habitants raccordés au réseau collectif d'assainissement. Le réseau mesure 21,35 km.

Ce budget permet la gestion du service d'assainissement collectif aussi bien pour le réseau de collecte que le traitement des eaux usées. Il comporte toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce réseau.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement pour maintenir le montant de dépenses d'équipements. En 2022, des travaux de

mise en norme du réseau ont débuté. Ceux-ci se termineront en 2023. Des travaux sont également prévus dans la rue des Aulnes pour l'extension du réseau afin de se mettre en conformité avec le zonage assainissement.

1. Les recettes de fonctionnement

Bien que le montant des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2022 aient été supérieures à celles prévues au budget, il conviendra d'être prudent sur les recettes à prévoir en 2023 compte tenu des factures impayées. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	27 605,00	27 605,00	25 213,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	25 213,00
Réel	311 655,00	349 760,78	346 355 ,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	160 930,39	160 930,39	196 055,44
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 924,61	187 025,18	148 800,00
74 – Subventions d'exploitation (FCTVA)	1 800,00	1 805,21	1 499,56
TOTAL	339 260,00	377 365,78	371 568,00

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère générale pour 43,74 % (nécessaires à l'entretien du réseau) du montant du budget. Il est à noter que les dépenses d'énergie ont été largement augmentées au vu du contexte actuel. La dotation aux amortissements représente pour 28,87 % et les crédits liés au virement à la section d'investissement représentent 20,86 %.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	177 164,00	108 629,25	184 760,00
023 – Virement à la section d'investissement	68 534,00	0	77 499,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 630,00	108 629,25	107 261,00
Réel	162 096,00	72 681,09	186 808,00
011 – Charges à caractère général	112 300,00	54 079,12	162 550,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	8 500,00	0	10 000,00
66 – Charges financières	38 886,00	16 194,41	14 258,00
67 – Charges exceptionnelles	2 410,00	2 407,56	0
TOTAL	339 260,00	181 310,34	371 568,00

3. Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	177 164,00	108 629,25	184 759,57
021 – Virement de la section d'exploitation	68 534,00	0	77 499,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 630,00	108 629,25	107 260,57
Réel	335 949,56	307 060,14	186 953,43
001 – Excédent d'investissement	34 230,56	34 230,56	122 473,38
10 -Dotations, fonds divers et réserves	1 719,00	1 719,15	33 369,62
13 –Subventions d'investissement	60 000,00	31 110,43	31 110,43
16 -Emprunts et dettes assimilés	240 000,00	240 000,00	0
TOTAL	513 113,56	415 689,39	371 713,00

Les prévisions de recettes sont les suivantes :

- ✚ Les amortissements (**107 260,57 €**)
- ✚ Le solde de la subvention pour la réalisation de travaux de mise aux normes par l'agence de l'eau (**31 110,43 €**)
- ✚ Le FCTVA (**33 369,62 €**)

4. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	27 605,00	27 605,00	25 213,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	25 213,00
Réel	485 508,56	265 611,01	346 500,00
020 – Dépenses imprévues	15 000,00	0	10 000,00
16 - Emprunts	61 533,00	61 532,72	64 850,00
20 – Immobilisations incorporelles	600,00	600,00	1 740,00
21 – Immobilisations corporelles	18 000,00	7 789,20	39 700,00
23 – immobilisations en cours	390 375,56	195 689,09	230 210,00
TOTAL	513 113,56	293 216,01	371 713,00

Les dépenses d'investissement seront exclusivement concentrées sur l'acquisition de matériels spécifiques (pompes, potence, dégrilleur entrée lagunage, mise aux normes hydrauliques des postes de refoulement pour **39 700 €**), la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau (**230 210 €**) et d'une étude de bathymétrie du lagunage (**1 740 €**).

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de **577 634,83 €** soit **240 €/habitant** à rembourser. La capacité de désendettement est de 1,36 an.

Le budget immeuble pluridisciplinaire

Ce budget a permis la création de bâtiments destinés majoritairement aux professionnels de santé. Ce bâtiment situé au 45-47 rue André Bonnet peut recevoir sept professionnels.

En 2022, le médecin et le dentiste ont quitté la commune. Dans l'éventualité où deux nouveaux praticiens viendraient à s'installer, il a été décidé de racheter le matériel du dentiste et du médecin. Le rachat de ce matériel s'effectue sur 2022 et sur 2023.

1. Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes sont générées par le produit des loyers. Des crédits issus du budget communal sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	6 768,00	6 766,50	5 368,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 768,00	6 766,50	5 368,00
Réel	42 914,00	42 669,10	42 670,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	7 893,00	7 893,19	6 056,38
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 091,00	8 130,84	3 900,00
75 – Autres produits de gestion	21 430,00	21 145,07	12 083,62
77- Produits exceptionnels	5 500,00	5 500,00	20 630,00
TOTAL	49 682,00	49 435,60	48 038,00

2. Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses comprennent les différentes charges afférentes à la gestion des bâtiments.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	32 191,00	26 690,35	32 856,00
023 – Virement à la section d'investissement	5 500,00	0	11 852,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 691,00	26 690,35	21 004,00
Réel	17 491,00	11 486,57	15 182,00
011 – Charges à caractère général	10 160,00	6 420,09	10 100,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 150,00	1 986,28	2 300,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	1 100,00	0	0
66 – Charges financières	3 081,00	3 080,20	2 782,00
TOTAL	49 682,00	38 176,92	48 038,00

3. Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	32 191,00	26 690,35	32 856,00
021 – Virement de la section d'exploitation	5 500,00	0	11 852,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 691,00	26 690,35	21 004,00
Réel	1 678,00	1 678,00	5 202,30
001 – Excédent d'investissement	622,60	622,60	0
10 -Dotations, fonds divers et réserves	1 055,40	1 055,40	5 202,30
TOTAL	33 369,00	28 368,35	38 058,30

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont principalement destinées au remboursement du capital restant dû.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	6 768,00	6 766,50	5 368,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 768,00	6 766,50	5 368,00
Réel	27 101,00	26 804,15	32 690,30
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	5 202,30
16 - Emprunts	21 601,00	21 304,15	19 988,00
21 – Immobilisations corporelles	5 500,00	5 500,00	7 500,00
TOTAL	33 869,00	33 570,65	38 058,30

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de 188 248,14 € soit 78,24 €/habitant.
La capacité de désendettement est de 5,50 ans.

Le budget locaux commerciaux

Ce budget concerne la gestion de bâtiments destinés aux commerces de la commune de Gièvres.

Un bâtiment situé rue Victor Hugo reçoit 3 commerces. L'ancienne épicerie a été reprise pour y exercer un commerce de restauration.

1. Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont générées par les revenus des loyers. Les recettes se résument comme suit :

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 383,00
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
Réel	28 157,00	33 765,35	43 317,00
75 – Autres produits de gestion	28 157,00	27 865,59	30 173,00
77 – Subventions exceptionnelles	0	5 899,76	13 144,00
TOTAL	29 540,00	35 147,76	44 700,00

2. Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget comprennent les charges liées aux remboursements des emprunts et aux amortissements.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	25 424,00	4 971,00	41 153,00
023 – Virement à la section d’investissement	20 453,00	0	36 182,00
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 971,00	4 971,00
Réel	4 116,00	3 261,85	3 547,00
011 – Charges à caractère général	650,00	137,00	700,00
66 – Charges financières	3 466,00	3 124,85	2 847,00
TOTAL	29 540,00	8 232,85	44 700,00

3. Les recettes d’investissement

Les recettes d’investissement prévues comprennent le solde des subventions attendues par les différents partenaires. Malgré tout, le budget de la commune devra abonder ce budget pour trouver un équilibre financier.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	25 424,00	4 970,96	41 153,00
021 – Virement de la section d'exploitation	20 453,00	0	36 182,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
Réel	186 308,19	113 703 ,05	77 814,95
10 – Excédent de fonctionnement	8 802,08	8 802,08	26 914,95
13 –Subventions d'investissement	177 211,47	104 311,71	50 000,00
16 -Emprunts et dettes assimilés	294,64	589,26	900,00
TOTAL	211 732,19	118 670,01	118 967,95

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit constaté en 2022, le capital des emprunts ainsi que le solde des travaux liés à la construction des 3 commerces.

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 383,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
Réel	210 349,19	210 287,92	117 584,95
001 – Déficit d'investissement	179 757,19	179 757,19	92 996,32
16 - Emprunts	23 592,00	23 569,55	23 688,00
23 – immobilisations en cours	7 000,00	6 961,18	900,63
TOTAL	211 732,19	211 670,33	118 967,95

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de **523 076,51 €** soit **217,41 €/habitant** à rembourser dont **5 049,01 €** correspondant au financement de l'ancienne épicerie.

Le budget panc

Ce budget permet le contrôle lors de la création et au fur et à mesure du fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs. Il est dénombré 320 installations sur la commune.

En 2023, la mise aux normes des assainissements individuels sera engagée.

1 – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	72,30	72,30	73,30
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 140,00	1 170,30	17 775,22
TOTAL	32 212,30	1 242,60	17 848,52

2 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	32 212,30	1 169,30	17 848,52
TOTAL	32 212,30	1 169,30	17 848,52

Fait à Gièvres, le 5 avril 2023

Le Maire

